



LE MOT DU MAIRE

Les élections européennes auront lieu le 9 juin. Cette élection est à un seul tour et va permettre d'élire 81 députés français pour siéger au parlement européen. Ces parlementaires formulent des textes de législation et prennent des décisions qui influencent tous les aspects de la vie dans l'ensemble de l'Union Européenne, du soutien à l'économie et à la lutte contre la pauvreté au changement climatique et à la sécurité.

Le parlement approuve le budget de l'UE et élit également le président de la commission européenne, nomme ses commissaires et leur demande des comptes.

Le parlement européen est la seule assemblée transnationale élue directement au monde. Ses membres représentent les intérêts des citoyens de l'UE.

Dans un contexte de tensions internationales très important, la participation citoyenne à cette élection est d'autant plus indispensable.

Ce même dimanche 9 juin aura lieu également le premier tour des élections partielles municipales suite à l'annulation du scrutin par le tribunal administratif. Le deuxième tour, si il y a lieu, se déroulera le dimanche suivant le 16 juin.

Ces deux élections européennes et municipales se produisant en même temps, nous manquons de personnes pour participer aux opérations de dépouillement les dimanches 9 et 16 juin à 18h. Pour ce faire, il faut que vous soyez inscrit sur la liste électorale de la commune. Je passe donc cet appel afin d'avoir des volontaires pour participer à ces exercices démocratiques.

Si vous êtes intéressé, merci de contacter Stéphanie Gillet à la mairie.

Christian DENÉCHAUD

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MAI 2024

PROJET LOTISSEMENT : Le Conseil Municipal accepte la promesse de vente et le protocole d'accord de frais d'éviction concernant l'achat des parcelles ZB 200, 201 et 202 situées entre l'aire de loisirs et l'atelier municipal au prix de 5 € le m². Les frais d'éviction pour l'agriculteur qui exploite ces terrains au prix de 1 € le m² se rajoutant. Un projet de lotissement est en cours de réflexion.

TRAVAUX VOIRIE 2024 : Dans le cadre de l'enveloppe budgétaire de 127 664.70 € TTC, les trottoirs Rue des Aigrettes, Rue du Port d'Aisne, Rue du 8 Mai, l'aire de stationnement Rue des Grives/Rue des Cygnes et la voirie Route du Marais seront réalisés.

PRIX DE VENTE PEUGEOT BIPPER : En raison du départ d'un agent technique, le Conseil Municipal décide de vendre le Peugeot Bipper et de le remplacer par un fourgon. Le service technique avait un fourgon mais il a été volé en 2023.

PRIX DE VENTE BORNE ACCUEIL : Suite à la réorganisation des bureaux de la mairie et l'acquisition de 2 nouveaux bureaux à l'accueil, la borne d'accueil est à vendre au prix de 500 €

ACHAT MATÉRIEL CANTINE : Le Conseil municipal décide l'acquisition de mobilier adapté pour les enfants (tables, chaises et porte manteaux) pour la nouvelle cantine d'un montant de 6 524.73 TTC.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL LE :
15/07/2024 à 20h

Samedis ouverts : 8, 15 et 22 juin



En cette fin d'année scolaire, nous souhaitons bon courage aux collégiens, apprentis, lycéens, étudiants pour les épreuves de leurs examens

MAIRIE

Ouverture lun/mar/jeu/ven 9H/12H30
Le samedi 9H/12H

Fermée le mercredi et le 1er samedi du mois

☎ 02.51.52.55.04  Vouillé les Marais

✉ accueil@vouillelesmarais.fr

🌐 <http://www.vouille-les-marais.com>

BIBLIOTHEQUE

Ouverture le mercredi 10H/12H30

☎ 02.51.51.53.78

 Bibliothèque Le Paradis Des Livres

✉ paradisdeslivres@orange.fr

ADMR

Centre de soins : 02.51.56.71.38
Aides à domicile : 02.51.61.47.47

ASSISTANTE SOCIALE

☎ 02.51.97.69.69

FRANCE SERVICE

Chaillé les Marais

☎ 02.51.56.70.88




Yannick Jaulin le Vendredi 19 juillet, à Vouillé les marais, pour sa tournée Mondiale locale, qui s'intitule JAULIN SAINT ROCK. Il se produira pour un concert à partir de 20h30, sur la place de la mairie. Concert gratuit.


Nous aurons le droit à une scène ouverte autour du patrimoine immatériel, dès 18 h 30 par des danses traditionnelles proposé par la troupe LE JOYEUX QUADRILLE de st Pierre du chemin, dès 19h30 repas et buvette sur place organisé par le CDF. Dès le prochain numéro nous vous donnerons un peu plus d'informations sur la réservation pour le repas et d'autres infos.

Pour + 06.09.39.80.97 ou vincent.vouille@sfr.fr

Pour cette animation du 19 Juillet, le Comité des Fêtes recherche des photos, journaux, magazines sur la vie d'autrefois à Vouillé. Photos de fête du village, d'engin, de personnes au travail, de lieux du village, d'animaux, du village vacances, tout ce qui a pu faire vivre notre commune. Comité des fêtes au 0609398097 et vincent.vouille@sfr.fr



VOUS SOUHAITEZ DONNER VOTRE SANG
Vous pouvez prendre rdv sur : dondesang.efs.sante.fr
Prochaine opération le 20 juin
Vous pouvez aussi vous rendre les lundis, mardis et vendredis de 15h30 à 19h30 à l'Espace Plaisance / Gymnase des Commées de Luçon



Ce mois ci, vous êtes invités à venir voter :

- Le 9 juin pour :
 - les élections Européennes,
 - Le 1er tour des élections municipales partielles complémentaires.
- Le 16 juin :
 - Le 2ème tour des élections municipales partielles complémentaires.

Le bureau de vote se tiendra à la mairie, dans la salle du conseil municipal et sera ouvert de 8 à 18h.

En raison de l'exigüité de la salle du conseil municipal, les dépouillements, qui auront lieu en même temps, se feront à huit clos afin de ne pas perturber les scrutateurs.

Ce mois ci nous pavoiserons :

- le 8 juin pour la journée nationale d'hommage aux morts pour la France en Indochine
- le 18 juin pour la commémoration de l'appel du Général de Gaulle du 18 juin 1940

L'Amicale Laïque de Vouillé-les-Marais




Nous sommes à la recherche de BENEVOLES pour nous aider lors d'un ou plusieurs évènements !
Kermesse, marchés d'été, loto, activités diverses..
Bonne entente et convivialité au programme !




amicalevouille@laposte.net
 téléphone: 06.36.49.53.24



SPORT AU COEUR DU VILLAGE
GRATUIT
2 JUIN 2024 À 10H
CITY STADE VOUILLE-LES-MARAIS
MARCHE : 2 PARCOURS À CHOISIR
PARCOURS SANTE
VOLLEY
PARCOURS MOTRICITÉ BABY
ETC....

VENTE GRILLADES, FRITES ET BOISSONS SUR PLACE

AMICALEVOUILLE@LAPOSTE.NET



PEUT ON BRULER DES DECHETS VERTS ?

Il est interdit de brûler à l'air libre ses **déchets verts**, comme l'ensemble de ses **déchets ménagers**. Tout contrevenant encourt une amende de 450 € et s'expose à ce que sa responsabilité pour nuisances olfactives soit engagée.